

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
23 janvier 2006
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 20 janvier 2006, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1647 (2005) du Conseil de sécurité concernant le Libéria. Au paragraphe 9 de la résolution, le Conseil a décidé de reconduire le Groupe d'experts créé en application de sa résolution 1607 (2005) pour une nouvelle période prenant fin le 21 juin 2006 et de lui confier les tâches énoncées au paragraphe 9 a) à f) de la résolution 1647 (2005). Au paragraphe 10 de cette résolution, le Conseil m'a prié, en consultation avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria, de nommer cinq experts au maximum justifiant de toutes les compétences voulues concernant en particulier les armes, le bois, les diamants et les questions d'ordre financier, humanitaire et socioéconomique.

En conséquence, je vous informe que, conformément aux dispositions de la résolution 1647 (2005), notamment celle me demandant de faire fond autant que possible sur les compétences des membres du Groupe d'experts créé par la résolution 1607 (2005), j'ai nommé les cinq experts ci-après :

Arthur Gregory Blundell (Canada)

Damien Callamand (France)

Caspar Fithen (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Tommy Garnett (Sierra Leone)

Rajiva Bhushan Sinha (Inde)

J'ai également désigné Arthur Blundell pour assurer la présidence du Groupe d'experts.

Je vous saurais gré de bien vouloir porter cette information à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. **Annan**

